

Envoi par courrier et par courriel :

Québec, le 20 octobre 2010

Monsieur Paul Jr. Bergeron, avocat maîtrise en fiscalité
Direction principale des lois sur les impôts
Secteur 5-1-9
Revenu Québec
3800, rue de Marly
Québec (QC) G1X 4A5

**Objet : Commission d'enquête sur le développement durable
de l'industrie des gaz de schiste au Québec**

Questions complémentaires du 20 octobre 2010

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 4, 5, 6 et 7 ainsi que les 12 et 13 octobre derniers sur l'objet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante d'un participant :

1. *Est-ce qu'une entreprise peut opérer au Québec et détenir un permis d'exploration si elle n'est pas enregistrée ici ?*
(M. Patrice Bessette)

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 26 octobre prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 15 novembre 2010.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission